

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 13 (1921)  
**Heft:** 9

**Artikel:** L'U.S.S.C. et l'Union syndicale  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383382>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la qualité qui est valable.» Considérons cette affirmation de plus près. En Allemagne, dans les pays scandinaves, en Angleterre, etc., c'est donc la grande masse qui est valable; en France, c'est l'individu qui se fait valoir. Nous estimons cette opinion quelque peu audacieuse. Mais où le combattant intelligent et persévérant, possédant des capacités d'organisation, a-t-il le plus de possibilité pour faire valoir ses connaissances? Est-ce dans une société locale stagnante, autonome, d'un nombre infime ou dans la grande section fédérative? Le syndicat local autonome, s'il ne s'agit pas justement d'un grand centre, n'aura que rarement l'occasion de faire usage de son autonomie. Ce n'est qu'un trésor surveillé par la méfiance. Les choses sont tout autres dans une grande section fédérative ayant une administration et un appareil d'organisation développé. Alors il s'agit de se mouvoir, de chercher sans cesse de nouvelles formes, pour ne pas tomber dans l'impasse du bureaucratisme. C'est alors que des problèmes toujours nouveaux se présentent aux comités, aux hommes de confiance et aux assemblées des groupes.

Nous ne voulons critiquer personne, mais il n'est certainement pas douteux que si l'on veut connaître le développement de la pensée syndicale dans ses formes les plus modernes il ne faut pas aller en France. Ce n'est un secret pour personne que les syndiqués les plus capables et les plus consciencieux de France, estiment que le malheur du mouvement français est de ne pas suivre la voie centraliste. Jamais il n'eût été possible que l'effectif total de tous les syndicats du pays diminue en peu de temps de 1½ à 2 millions à 900,000 membres, malgré les dissensions intérieures, s'ils avaient eu une édification centrale qui leur offrit le point d'appui nécessaire.

Il semble que la position des syndicats français, qui ne veulent rien savoir du parlementarisme, en impose de même. Cette attitude a des raisons particulières. Ensuite de longues années de division au sein du mouvement politique ouvrier de la France, les syndicats n'ont pas eu la possibilité de s'appuyer sur un parti politique, sans quoi la dispute des diverses directions eut immédiatement surgie. En outre, les éléments anarchistes possédaient autrefois une forte influence dans les syndicats, et ces éléments combattaient par principe toute activité parlementaire.

L'abstinence politique serait moins compréhensible dans une organisation qui doit mener ses luttes presque exclusivement sur le terrain politique, comme c'est le cas, par exemple, pour la Fédération des ouvriers des communes et de l'Etat.

Nous aimons à supposer qu'il ne s'agit que d'une discussion d'un caractère purement académique, ce qui n'est pas nuisible pour autant qu'on veut offrir aux membres l'occasion de connaître aussi ce qui se passe dans les syndicats au-delà des frontières. Nous croyons cependant avoir prouvé que le syndicalisme, qui n'est pas inconnu en Suisse, que la plupart des syndicats ont traversé dans ces diverses variations comme une maladie infantile, dont ils ont pu apprécier entièrement les désavantages et dont ils n'ont ressenti que très peu les avantages, ne peut être la forme d'organisation de l'avenir, qu'il est bien plus la forme d'organisation d'une époque et des circonstances qui sont loin derrière nous.

Si des tendances sérieuses devaient être faites pour introduire une nouvelle campagne en faveur du syndicalisme, l'autre extrême du front uniifié, nous ferons appel à tous les anciens syndiqués, qui connaissent le syndicalisme par leurs propres expériences, pour qu'ils repoussent énergiquement cette vieillerie.



## Polémique

**La lutte contre les tarifs douaniers.** Les nouveaux tarifs douaniers sont en vigueur depuis le 1er juillet 1921 et déjà ses conséquences néfastes se font sentir en une hausse des prix. L'appel à la lutte contre les droits de douanes, pour une initiative demandant la suppression des suppléments, a donc été fort bien accueilli dans les sphères des consommateurs. Les formulaires d'initiative ne sont pas encore en circulation, mais dès maintenant le *Journal des paysans* mobilise ses fidèles. Il menace les employés de saboter toute politique sociale, comme si, jusqu'à présent, ce n'avaient pas constamment été les représentants des paysans qui se sont opposés à chaque progrès.

Si le secrétariat des paysans reprend son vieux cliché des partis maintenant et détruisant l'Etat, cela ne fait plus aucune impression, car, chacun sait que le portefeuille bien garni s'est toujours identifié avec l'Etat, tout en considérant l'expression des désirs légitimes des exploités comme une menace contre l'Etat!

Le professeur Moos écrit lui-même: « Chacun demande la protection pour soi-même, tous les autres doivent faire des sacrifices. Un tel phénomène est véritablement l'apogée des sentiments sociaux modernes tant vantés. »

Mais, Monsieur le professeur, comment un savant peut-il se souffler ainsi lui-même? L'ouvrier, sur la demande duquel les frontières ont été fermées à la main-d'œuvre étrangère, maintient son haut salaire de guerre. De leur côté, les patrons maintiennent obstinément leurs hauts tarifs de guerre qui doivent les mener à la ruine. Seuls les paysans sont des idéalistes. Ils nous donnent le lait, le fromage et les œufs et se contentent d'un modeste supplément sur les tarifs douaniers.

Il est scandaleux de voir comment les paysans sont excités par ces professeurs. Donc, comme il est dit à la fin d'une proclamation: « Si vous désirez le bien du peuple suisse, la paix sociale, le développement calme de notre situation économique et le bonheur de la patrie », montrez la porte à ces faux prophètes et à ces excitateurs du peuple paysan.



## L'U. S. S. C. et l'Union syndicale

Nous avons écrit entre autres ce qui suit en réponse aux propositions présentées par la commission de Trimbach au congrès syndical: « La collaboration des coopératives ne sera possible que dans peu de cas. L'Union syndicale a cherché depuis 1910 un rapprochement avec l'U. S. S. C., toujours elle s'est heurtée à la « neutralité » du mouvement coopératif. »

Ces passages de notre lettre déplaisent au *Coopérateur suisse*. Il laisse entendre un léger regret, comme si le comité de l'Union syndicale avait voulu, pour satisfaire les communistes, livrer les coopératives à leur couteau. En réalité, nous n'avons fait que constater que depuis des années nous avons fait les plus grands efforts de rapprochement sans aucun résultat appréciable. Il est possible que les sociétés coopératives affiliées ont un plus grand « mérite » à l'insucess de l'accord que l'administration de l'U. S. S. C.; mais cette dernière aussi n'a jamais eu un grand enthousiasme pour un rapprochement plus intime avec l'Union syndicale. Autrefois l'Union syndicale a régulièrement invité la direction de l'U. S. S. C. à ses congrès, sans qu'une seule fois cette invitation ait été acceptée. Une suggestion

directe de s'inviter réciprocement et régulièrement a été refusée avec une certaine froideur. Nous ne mentionnons ce fait que parce qu'une délégation de l'Union syndicale internationale était présente au congrès coopératif international de Bâle.

Si le comité de l'U.S. se permet de mettre le mot neutralité entre guillemets, par quoi il veut faire comprendre que la neutralité véritable fait défaut, le *Copérateur suisse* n'est pas éloigné de deviner notre intention. C'est justement le caractère bourgeois de nombreux directeurs de coopératives de la campagne et l'indifférence politique d'un grand nombre de coopérateurs qui empêchent la conclusion d'une entente entre l'Union syndicale et l'U.S.S.C. Malgré tout, les syndicats ne se laissent pas décourager. Ils ont constamment recommandé à leurs membres, verbalement et par écrit, d'adhérer aux sociétés coopératives. Mais la «neutralité» interdisait aux membres des coopératives de faire de la propagande en faveur de l'adhésion aux syndicats.

Personne n'a jamais demandé que l'U.S.S.C. se livre sans condition à l'Union syndicale. L'Union syndicale de même ne craint pas de devenir par la conclusion d'une entente une succursale de l'U.S.S.C.

Il est d'ailleurs tout naturel, ensuite de la différence du programme à la réalisation duquel les deux organisations se vouent, que la capacité d'action de toutes les deux doit être maintenue et que des actions communes ne peuvent être que l'œuvre d'un accord volontaire. Une autre voie serait aussi impossible pour l'Union syndicale que pour l'U.S.S.C.



## Economie publique

**La production mondiale du pétrole.** Parmi les sources d'énergie, dont l'importance s'accroît d'année en année pour l'industrie, c'est le pétrole qui occupe le premier rang immédiatement après la houille, car il a non seulement l'avantage du peu de poids, mais ensuite celui d'une grande puissance de chauffage. La valeur de cette matière première a déclenché dans les pays luttant pour la prépondérance mondiale d'après batailles d'intérêts. La production mondiale de pétrole s'est accrue au cours des vingt dernières années de 149,1 millions de barils à 688,5 millions de barils (1 baril égal à 42 gallons ou 1,59 hectolitres). La production est donc en 1920 quatre fois et demi plus grande qu'en 1900. Le tableau suivant nous indique comment la production de pétrole est répartie sur chaque pays pendant les trois dernières années:

	1918	1919	1920	% de la production mondiale
	Millions de barils			
Etats-Unis	355,9	377,7	443,4	64,4
Mexique	63,8	87,1	159,8	23,2
Russie	40,5	34,3	30,3	4,4
Indes néerlandaises	13,3	15,8	16,0	2,3
Indes britanniques	8,0	8,5	8,5	1,2
Perse	7,2	6,3	6,6	1,0
Roumanie	8,7	6,7	7,4	1,1
Galicie	5,6	6,3	6,0	0,9
Trinité	2,1	2,8	1,6	0,2
Pérou	2,5	2,6	2,8	0,4
Argentine	3,1	1,5	1,4	0,2
Japon et Formose	2,5	2,1	2,2	0,3
Egypte	2,1	1,7	1,1	0,2
Allemagne	0,7	0,9	0,2	—
Autres pays	0,5	0,4	1,5	0,2
Total	514,7	554,7	668,5	

Donc au cours des dernières années la production de pétrole a encore augmenté de 173,8 millions de barils, donc un tiers, une circonstance qui laisse comprendre la profusion de houille après une disette passagère de cette matière, pour autant que cette abondance de houille ne soit pas le résultat de la crise mondiale pour les denrées industrielles et par conséquent de la restriction de la consommation de la houille industrielle. La plus grande partie du surplus de production incombe aux Etats-Unis et au Mexique, tandis que la production du pétrole a diminué en Russie. Remarquable est aussi l'augmentation de la production de pétrole dans les Indes néerlandaises.



## Politique sociale

**Un département fédéral pour la prévoyance sociale.** La presse quotidienne informe que l'on a l'intention, lors de l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux à neuf membres, de créer un nouveau département qui aurait le nom mentionné ci-dessus. Le *Journal des fédérations patronales* n'est pas très enchanté de ce projet: Il écrit: « Surtout le plus jeune parmi nos offices fédéraux, l'Office fédéral du travail, qui a été créé par décision du Conseil fédéral du 8 octobre 1920 et qui a commencé son activité le 1er février 1921, pourrait bien mieux accomplir ses tâches si diverses, s'il avait à sa tête un fonctionnaire que n'aurait été élu par le Conseil fédéral qu'en considération de ses connaissances professionnelles et techniques et se plaçant au-dessus des partis, que si le Département pour la prévoyance sociale était remis à l'un des neuf politiciens entrant en considération, et dont le parti pourrait prétendre le plus légitimement à l'occuper par un de ses hommes de confiance. » Les arguments du journal patronal ne sont pas sans valeur et il est intéressant de les examiner un instant. Nous ne voulons aucunement critiquer le détenteur actuel du poste de directeur, mais il sera le premier à ne pas prétendre qu'il est arrivé à l'Office du travail en sa qualité d'homme professionnel et compétent. Il en est absolument de même en ce qui concerne le placement « au-dessus des partis ». Le directeur est aujourd'hui encore membre du parti progressiste. Il partagera donc ses opinions politiques qui ne sont certainement pas « au-dessus des partis ». Il s'efforcera évidemment de juger objectivement là où l'appellera son rôle de médiateur. Cependant personne ne peut sortir de sa propre peau et ces messieurs de la trempe du *Journal des fédérations patronales* sont d'habitude les premiers à estimer que celui qui appartient au parti socialiste manque par avance d'objectivité et le dénoncent comme étant influencé.

C'est avec intérêt que nous enregistrons l'aveu que la fonction d'un conseiller fédéral pour la prévoyance sociale doit appartenir à un homme de confiance du parti qui y a le plus droit, il s'agit évidemment du parti socialiste. Il est vrai qu'on n'y a pas pensé lors de l'occupation du poste de directeur. Est-ce que par hasard ce sont les hommes compétents qui font défaut? Non, mais « l'objectivité » demandée ne se trouve justement que dans les sphères bourgeoises.

On avait assuré en son temps à l'Union syndicale la place d'un « vice-directeur ». On a proposé le camarade Ryser, mais qui fut ensuite élégamment jonglé à Genève. Après des nouvelles démarches, le comité de l'Union syndicale proposa le camarade Schneeberger. Au début on s'intéressa fortement à cette proposition; puis, soudain, le silence régna de nouveau. Quand le camarade Schneeberger déclara au comité de l'Union syndicale qu'ensuite du décès de Gustave Muller il ne